

**Premiers éléments de la stratégie 2020-2022 pour l'enseignement agricole Hauts-de-France dans le cadre multiple :**

- **d'une baisse d'effectifs (nationale mais cependant particulièrement sensible en région) sur les formations des lycées qui nécessite une réflexion sur l'attractivité des filières ;**
- **de la mise en œuvre de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel qui invite à augmenter le nombre de jeunes en formations professionnelles par la voie de l'apprentissage alors que la carte de formation de l'enseignement agricole Hauts-de-France compte 74% de formations professionnelles en voie scolaire ;**
- **de la nécessité de répondre à un schéma d'emploi négatif (public et CNEAP).**

La stratégie de la DRAAF : appuyer les établissements pour communiquer – renforcer la notoriété de l'appareil afin de recruter - être capable d'intégrer l'apprenant, quel que soit son choix de voie de formation.

La stratégie de la DRAAF, en relation avec le réseau des chefs d'établissements du public, du CNEAP et des MFR est de coordonner un travail régional de communication sur l'enseignement agricole pour faire mieux connaître les établissements, et particulièrement les lycées (accentuation relations Rectorats – renforcement des axes de communication régionale – dynamique régionale sur les élèves et apprentis ambassadeurs aventure du vivant – création de capsules vidéo).

Sur le champ emploi-formation, la stratégie de la DRAAF, depuis le début de l'année civile 2019 est double. D'une part, nous continuons à nous inscrire dans l'ensemble des comités et plans relatifs à l'emploi en région. Par exemple, nous participons aux comités de pilotage de l'apprentissage animés par le Conseil régional, qui rassemblent les services de l'Etat (DIRECCTE, Rectorats, DRAAF, DRJSCS, SGAR), les employeurs, les OPCO – les branches, les CFA) et qui visent à travailler l'adéquation entre les besoins de la région et les axes de développement de l'apprentissage dans le cadre de la nouvelle réforme. Ce travail vise à marquer la présence de l'appareil de formation de l'enseignement agricole auprès du plus grand nombre de partenaires et d'assurer sa promotion, ce qui est particulièrement indispensable dans une période d'ouverture à la concurrence lors de laquelle il convient de positionner fortement nos établissements.

D'autre part, nous travaillons de façon rapprochée avec les fédérations d'employeurs ou les filières qui y sont favorables. Ce travail de fond vise à fidéliser la relation employeurs-enseignement agricole en facilitant les dynamiques de rencontre, notamment par la mise en place de conventions signées avec le DRAAF, de mettre en place des actions adaptées aux besoins des entreprises en fonction de la demande (par exemple, la DRAAF a contribué à la mise en place d'une POEC – préparation opérationnelle à l'emploi collective – dans le secteur paysage en lien étroit avec l'UNEP). Le but est très clairement d'éviter la fuite des entreprises vers des organismes de formation privés, hors de notre champ académique dans une période où les structures de formation cherchent à prendre des parts de marché.

Enfin, nous réfléchissons, en étroite relation avec les chefs d'établissements ou les responsables de fédération à la façon de faire en sorte que les établissements, théoriques campus multimodaux de formations soient réellement en capacité d'offrir un parcours adapté à chaque jeune quel que soit la voie de formation choisie afin de ne pas perdre d'effectifs ou d'en gagner. Tous les sujets sont ouverts

à la discussion : dépassement conjoncturel de seuils autorisés, adaptation des cartes de formation lycée, parcours mixtes, mixité des publics.

La stratégie du CNEAP (hypothèses déterminées au printemps 2019 et susceptible de se modifier en fonction des analyses du contexte)

- Augmenter la part des formations générales et technologiques dans la carte de formation des lycées ;
- Proposer du mixage de public en fonction des besoins
- le CFA de GENECH (CFAR du CNEAP) prévoit, en fonction des besoins, des propositions d'ouvertures de formation en apprentissage tous les trois mois.

La stratégie des MFR (hypothèses déterminées au printemps 2019 et susceptible de se modifier en fonction des analyses du contexte)

- Tirer profit de l'alternance : les MFR devraient demander l'habilitation en formation par apprentissage de toutes les formations professionnelles disponibles dans leur carte de formations des lycées afin d'accueillir les publics apprenants quel que soit le choix de voie de formation initiale, pour la rentrée 2019 ;
- Ouvrir très largement les propositions d'offre de formation en apprentissage.

La stratégie du public (hypothèses déterminées au printemps 2019 et susceptible de se modifier en fonction des analyses du contexte)

La stratégie du public est en train de se construire autour d'états des lieux et de construction d'hypothèses de travail. Les dialogues stratégiques départementaux directions des EPLEFPA-DRAAF, lors de la session de travail de mai 2019, ont été un lieu d'échanges privilégiés pour aborder le sujet de la carte de formation. L'exercice sera renouvelé dans le courant de l'année 2020 (janvier, au moment de l'enquête lourde sera un moment opportun) afin de réaliser une analyse des effets des réformes sur les effectifs lycée et apprentissage et des variations de flux entre les voies de formation, de consolider les premières hypothèses et de tirer des perspectives.

L'idée qui se dégage, suite aux échanges entre la DRAAF et les équipes de direction des établissements est :

- 1- De conforter au maximum les filières générales et technologiques dans les LEGTA et de se préparer à l'accueil de publics mixtes, des apprentis dans les classes professionnelles des lycées, des élèves dans les sections d'apprentissage ;
- 2- D'être réactifs pour toute modification de seuils ou changement de spécialités dans les familles de bacs professionnels si le besoin se fait jour.

Le travail sur la mixité des publics se décline en plusieurs hypothèses qui seront enclenchées, retirées, transformées en fonction des réalités observées localement :

- **A-** soit mettre en œuvre des parcours mixtes 2de pro lycée + 1<sup>ère</sup> et terminale en apprentissage (Arras par exemple) ou des parcours mixtes 2de pro et 1<sup>ère</sup> lycée + terminale en apprentissage ;
- **B-** soit, quand les filières lycées n'ont pas leur pendant en apprentissage : se mettre en capacité d'accueillir quelques apprentis dans les classes de lycées en fonction des opportunités et

surtout pour éviter qu'un jeune lycéen qui trouverait un contrat d'apprentissage en cours d'année ne quitte l'établissement pour une autre structure d'apprentissage ;

- C- soit, se mettre en ordre de marche pour que toute filière, en lycée ou en apprentissage soit capable d'accueillir indifféremment lycéens ou apprentis en mixage. Dès lors, on présenterait une offre de formation initiale portée, soit par un financeur Etat, soit par un financeur OPCO dans lequel l'apprenant s'inscrirait indifféremment sous un statut lycéen ou apprentissage, avec la possibilité de changer en cours de route. Cette option impose que toutes les offres de formations diplômantes habilitées par apprentissage de l'établissement soient ouvertes en structures non dotées en DGH dans les lycées afin que les lycéens soient inscrits correctement aux examens.